

Cinq ans après, le combat continue pour la cascade

l'essentiel ▼
L'association Ranimons la cascade dénonce l'exploitation illégale, et en toute impunité, de la cascade de Salles-la-Source, par une microcentrale hydroélectrique. Depuis 2010, Ranimons la cascade et ses 200 adhérents se mobilisent.

Manque de transparence, obstruction, dissimulation, refus de réponse et exclusion sont autant de termes qu'emploie l'association pour dénoncer l'exploitation de la cascade de Salles-la-Source. Depuis cinq ans, Ranimons la cascade tente de se faire entendre. En 1930, un barrage est construit sans autorisation, derrière la falaise de Salles-la-Source. Il est relié par une conduite forcée à une microcentrale hydroélectrique. Pendant cinquante ans, les habitants se battent, et en 1980, un « semblant de régularisation » est effectué : une concession est accordée.

Irrégularités en série

En 2005, la concession s'achève mais l'exploitation de la cascade de Salles-la-Source continue. Las de voir leur cascade asséchée, les habitants se mobilisent et mettent au jour une série d'irrégularités. De nombreux points qui se trou-

vent actuellement en litige devant le tribunal administratif. La fin de la concession aurait dû être concrétisée par un arrêté de fin de concession, arrêté qui n'a toujours pas été signé, dix ans après. Pire, en 2010, deux habitants de Salles-la-Source déposent un recours au cours de l'été 2010 : la conduite forcée passe sur leur terrain. Ils gagnent leur procès en 2012 et la centrale hydroélectrique fait appel. Le procès est toujours en attente aujourd'hui, mais cette même année la préfecture publie un arrêté provisoire qui permet à l'entreprise de continuer à exploiter... alors que la concession est supposée avoir cessé depuis sept ans. On indique alors aux habitants de Salles-la-Source qu'une convention a été signée en 2006, qui a modifié les conditions de la fin de la concession. Une convention « totalement illégale » selon l'association, puisqu'« on ne peut changer les conditions d'un contrat une fois celui-ci achevé ». De nombreux autres points sont dans le collimateur de Ranimons la cascade : vente illégale d'électricité, soupçons de faux en écriture sur une lettre ministérielle, absence de visite technique du barrage, obligatoire depuis le 1er janvier 2013, bref, la liste est longue. Pourtant, les enjeux de l'exploitation du site sont « dérisoires » : un chiffre d'affaires de 200 000 € par an jusqu'en 2012, un emploi



Cinq ans après, Ranimons la cascade continue à se mobiliser. / Photo DDM, Océane Laparade.

à temps partiel en complément de revenu pour un retraité, 0,1 % de la production hydroélectrique de l'Aveyron et aucun bénéfice.

Mobilisation le 27 juin

Beaucoup de questions pour Ranimons la cascade, qui restent sans réponse ou presque. Alors, cinq ans après, on continue à se mobiliser. Samedi 27 juin, une manifestation est prévue pour dénoncer, encore et toujours, l'exploitation illégale de la cascade de Salles-la-Source. Dès 10 heures, « le petit musée d'une grande

arnaque » sera installé sur le carrefour Saint-Étienne. Cette présentation de l'affaire au public sera suivie d'un rassemblement place Charles-de-Gaulle. Au programme, des prises de paroles, mais aussi la suspension d'une grande casserole aux grilles de la préfecture, à l'image de celles trainées depuis des années par l'administration.

Océane Laparade

POUR VOIR UNE VIDÉO
● Journal numérique : cliquez sur l'image.
● Journal papier : flashez le QR code.



DEMANDE DE MISSION

Une demande de mission d'inspection auprès du ministère de l'Écologie a été formulée par le préfet Jean-Luc Combe afin d'éclaircir ce dossier complexe. Les contours devront être définis par la lettre de la ministre qui est attendue dans les tout prochains jours.